



Classements SPEQ 2025-2026 et

Protocole de sélection de l'Équipe du Québec 2025-2026

Slopestyle

Novembre 2025

Table des matières

1. Le classement SPEQ	3
1.1 Objectifs du classement.....	3
1.1.1. Éligibilité au classement.....	3
1.1.2. Publication du classement	3
1.2 SPEQ-SS – Classement provincial en bosses et sélection pour l'équipe du Québec	3
1.3 Clause blessure.....	4
1.3.1. Principe directeur.....	4
1.3.2. Application	4
1.3.3. Soumission à Ski acro Québec	4
2. Protocole de sélection équipe du Québec de slopestyle	5
2.1 Éligibilité générale pour le programme.....	5
2.2 Mission du programme de l'équipe du Québec	5
2.2.1. Ratio hommes/femmes.....	5
2.2.2. Objectif de l'équipe du Québec.....	5
2.2.3. Nombre d'athlètes sur l'équipe du Québec	5
2.2.4. Cheminement d'un athlète club vers l'équipe du Québec (modèle).....	6
2.3 Sélection de l'équipe du Québec	6
2.3.1. Comité de sélection de l'équipe du Québec de slopestyle.....	6
2.3.2. Nombre d'athlètes sélectionnés	6
2.3.3. Camp de détection d'habiletés de l'équipe du Québec	6
2.3.4. Critères pour l'équipe du Québec.....	8
2.3.5. Retour sur le camp de détection.....	9
2.4 Cas d'exception.....	9
2.4.1. Clause blessure.....	9
2.4.2. Athlètes rétrogradés de l'équipe nationale de développement.....	9
2.4.3. Cas spécial et comité de cas d'exception.....	9
ANNEXE A – Méthode de calcul pour le SPEQ - Slopestyle	10

1. Le classement SPEQ

1.1 Objectifs du classement

Le classement est bâti dans le but de classer les athlètes de divers niveaux. Ce classement est utilisé pour sélectionner les athlètes pour certaines compétitions, pour aller chercher des bourses et pour accéder au processus de sélection de l'équipe du Québec. Il sert également d'outil aux entraîneurs afin de mieux diriger les athlètes dans l'atteinte de leurs objectifs.

Il est important de rappeler que ce classement n'est basé que sur des résultats. Le classement est donc une référence objective de l'évolution des athlètes, mais dans l'optique de développer un athlète à long terme, un entraîneur avisé considérera aussi les aptitudes de l'athlète, son âge et son attitude face à l'entraînement lors de l'établissement d'objectifs.

1.1.1. Éligibilité au classement

Pour être éligible au classement, un athlète doit :

- Être membre en règle de Ski acro Québec et de Freestyle Canada;
- Détenir une licence appropriée pour le niveau de compétition auquel il participe;
- Avoir au moins trois résultats éligibles au classement.

Le comité de sélection pourrait recommander un changement du nombre de résultats éligibles selon l'horaire annuel de compétition ou d'autres facteurs extraordinaires.

Autre que pour les cas de circonstances exceptionnelles, les pointages doivent provenir de la dernière saison s'étant conclue.

1.1.2. Publication du classement

Le classement sera mis à jour sur le site de Ski acro Québec régulièrement. Le classement annuel final sera publié sur le site de Ski acro Québec, après la dernière compétition de la saison et le plus rapidement possible. Ce sera le classement final qui sera considéré comme le classement officiel. Ski acro Québec répondra seulement aux questions des entraîneurs-chefs sur le classement non-officiel durant la saison.

1.2 SPEQ-SS – Classement provincial et sélection pour l'équipe du Québec

Le classement provincial (SPEQ) comprend la moyenne des trois meilleurs résultats parmi les circuits suivants :

- Stepup Tour (catégorie U14, U16, U18)
- Championnat québécois
- Coupe Canada développement
- Championnat canadien junior
- Coupe Canada FIS
- Championnat Canadien FIS

- Nor-Am FIS
- Championnat du monde junior FIS

Un athlète doit posséder au moins trois résultats admissibles pour apparaître sur le classement SPEQ. Les classements seront faits par catégories : U14, U16 et U18

Note : Voir Annexe A pour le détail du calcul.

1.3 Clause blessure

1.3.1. Principe directeur

La clause blessure est mise en place pour les athlètes blessés. Elle n'a pas pour but de favoriser ou de nuire à un athlète. Tous cas de blessure soumis à Ski acro Québec sera étudié au cas par cas. Il n'est pas obligé d'avoir un résultat de l'année en cours pour être admissible à la clause blessure.

1.3.2. Application

Si l'athlète a trois résultats admissibles au SPEQ, aucune clause blessure ne sera appliquée.

Si l'athlète a deux résultats admissibles au SPEQ, nous prendrons ces deux résultats et le 3^e résultat utilisé correspondra à la moyenne de ses trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente.

Si l'athlète a un résultat admissible, nous prendrons ce résultat et les deux autres résultats utilisés correspondront à la moyenne de ses trois meilleurs résultats du classement de l'année précédente.

Si la blessure ne permet pas d'avoir de résultat de la saison en cours, l'athlète pourrait être convoqué à une entrevue et aux camps de détection afin de faire une évaluation de ses habiletés suite à son retour de blessures.

1.3.3. Soumission à Ski acro Québec

Toute clause blessure doit être soumise, par l'entraîneur, au courant de la saison, à Ski acro Québec en faisant la demande officielle par courriel (gturgeon@fqlsa.com), accompagnée du rapport du spécialiste de la santé. Le type de blessure et le délai de retour prévu doivent être indiqués sur le billet du spécialiste. Le spécialiste de la santé doit être approuvé par Ski acro Québec et ne peut pas être le parent de l'athlète blessé en question.

Si l'athlète blessé ne soumet pas sa demande à Ski acro Québec par la voie officielle, Ski acro Québec n'appliquera pas la clause blessure pour cet athlète.

2. Protocole de sélection équipe du Québec de slopestyle

2.1 Éligibilité générale pour le programme

Pour être éligible à la sélection de l'équipe du Québec de slopestyle et au camp de détection l'athlète doit :

- Être membre en règle de Ski acro Québec et de Freestyle Canada;
- Faire partie d'une équipe ou d'un club basé dans la province du Québec et reconnu par Ski acro Québec;
- Répondre aux critères du point 1.1 du présent document.

De plus, l'athlète doit avoir participé à au moins deux des trois étapes du circuit Stepup de l'année en cours (n'est pas applicable pour les athlètes qui sont sur l'équipe du Québec)¹.

Mission du programme de l'équipe du Québec

La mission du programme de l'équipe du Québec est d'offrir une structure d'entraînement annuelle complète, favorisant le développement de l'athlète dans la discipline du slopestyle, tout en assistant et respectant l'évolution personnelle de cet individu.

2.1.1. Ratio hommes/femmes

Le ratio hommes/femmes est établi en fonction du portrait de la représentation des membres de Ski acro Québec tout en essayant d'atteindre l'équilibre hommes/femmes. Par contre, si le niveau des habiletés techniques d'un athlète n'est pas jugé adéquat pour le niveau de l'équipe du Québec, Ski acro Québec se réserve le droit sur la sélection des candidats potentiels.

2.1.2. Objectif de l'équipe du Québec

L'équipe du Québec se donne l'objectif de renforcer des aptitudes spécifiques à la discipline du slopestyle, ainsi que la mise en forme. Elle veut former des athlètes sur le plan technique, tactique, physique et psychologique dans le but de les préparer à l'équipe nationale de développement.

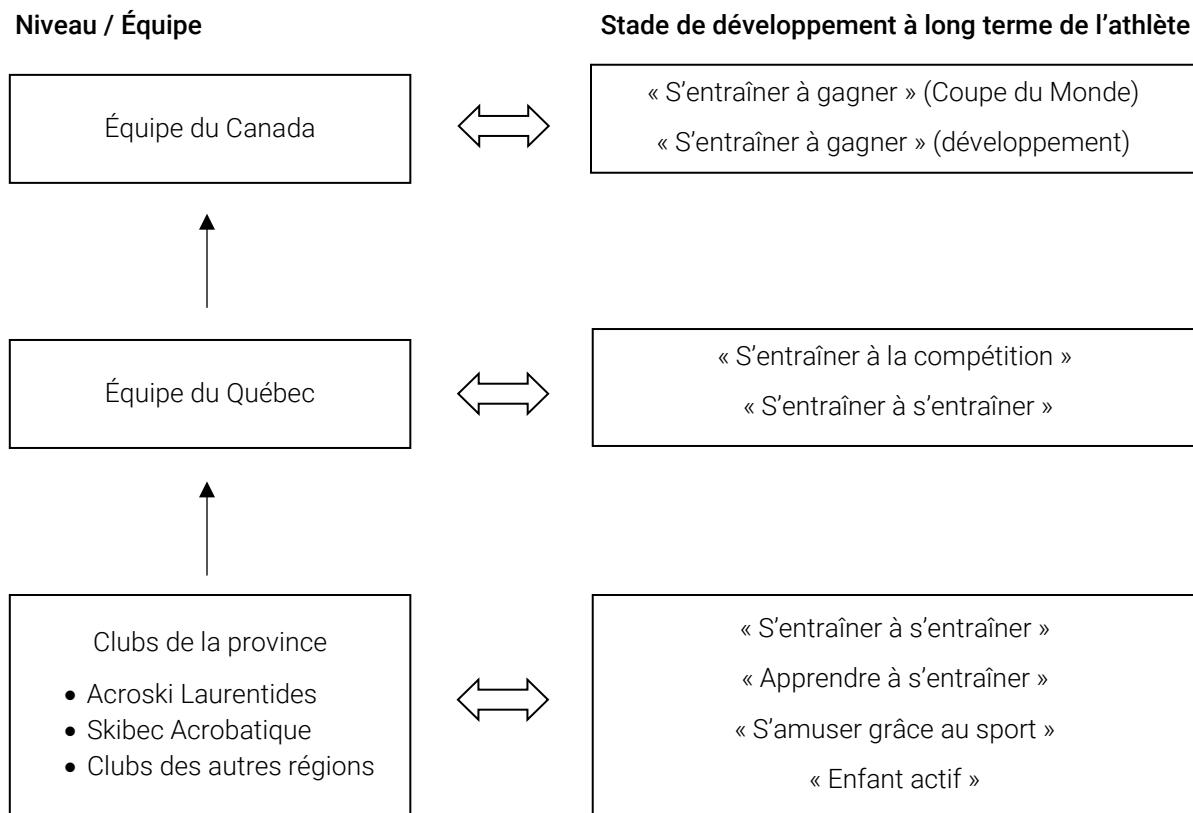
2.1.3. Nombre d'athlètes sur l'équipe du Québec

L'équipe du Québec sera composée d'entre six et treize athlètes. Le ratio maximum d'athlètes par entraîneur est de huit pour un.

Aucun ajout ne sera fait à la sélection finale. Une liste d'athlètes, hommes et femmes, incluant des substituts sera établie. Si, après le dernier substitut de la sélection finale, l'équipe est composée de six athlètes, elle restera à six membres.

¹ Ne s'applique pas si l'athlète présente une raison jugée valable par Ski acro Québec.

2.1.4. Cheminement d'un athlète club vers l'équipe du Québec (modèle)



2.2 Sélection de l'équipe du Québec

2.2.1. Comité de sélection de l'équipe du Québec de slopestyle

Le comité slopestyle sera composé de l'équipe d'entraîneurs de l'Équipe du Québec et le gestionnaire au développement sportif. Leur sélection sera approuvée par la direction de ski acro Québec.

2.2.2. Nombre d'athlètes sélectionnés

Entre six et treize athlètes seront sélectionnés suite au camp de détection d'habiletés. Ce nombre peut inclure tous ou certains athlètes déjà sur l'équipe selon leur classement.

2.2.3. Camp de détection d'habiletés de l'équipe du Québec

Il y aura un camp de détection d'habiletés d'un ou deux jours selon le calendrier annuel. Les dates et lieu du camp seront communiqués aux athlètes invités, dans un délai raisonnable, selon la disponibilité des infrastructures, à la fin de la saison. Les entraîneurs-chefs des clubs sont fortement encouragés à être présents au camp pour observer l'évaluation.

Dans le cas où les conditions printanières ne permettraient pas l'évaluation de l'ensemble des habiletés techniques ou si l'athlète est blessé (doit avoir une preuve d'un spécialiste de la santé approuvé par Ski acro Québec), les entraîneurs de l'équipe du Québec pourront compléter leur évaluation en discutant des habiletés de l'athlète avec son entraîneur et avec l'athlète lors de l'entrevue (voir plus bas). Le visionnement de bandes vidéo des descentes et des sauts de l'athlète pourrait aussi être utilisé et une évaluation sur trampoline pourrait remplacer l'évaluation sur neige. Il y aura aussi la possibilité d'inviter des athlètes pour un camp d'entraînement sur airbag et trampoline si les conditions de fin de saison ne permettent pas de tenir le camp sur neige.

Âge minimum

Pour être éligible à l'équipe du Québec les athlètes doivent avoir entamé leur première année U16.

Athlètes invités

Les trois premières filles du classement, le premier athlète M14, les deux premiers M16 et les deux premiers M18 seront invités au camp de détection de l'équipe du Québec (*excluant les athlètes déjà membres de l'équipe du Québec*).

Le classement en date du 2 mars 2026 sera utilisé pour déterminer les athlètes invités.

Si un athlète se distingue lors des compétitions suivant cette date, sa candidature sera étudiée au même titre que les autres.

Le comité slopestyle pourra également inviter, de manière discrétionnaire, au camp de détection un athlète qui sera éligible à la sélection de l'équipe du Québec.

Les athlètes invités au camp de détection qui n'ont pas l'âge minimal requis, pourront y participer dans le simple but d'être évalué par les entraîneurs.

Si un athlète est invité au camp de détection, mais qu'il refuse l'invitation, un athlète supplémentaire sera invité à participer au camp, en remplacement.

Les athlètes U18 déjà membres de l'équipe du Québec n'auront pas à participer à ce camp de détection, mais doivent être parmi les sept premiers de la catégorie U18+ selon le classement SPEQ en date du 2 mars 2026 pour garder leur place sur l'équipe.

Les athlètes U16 déjà membres de l'Équipe du Québec n'auront pas à participer à ce camp de détection, mais doivent être parmi les trois premiers de la catégorie U16 selon le classement SPEQ en date du 2 mars 2026 pour garder leur place sur l'équipe.

Les athlètes féminines de l'équipe du Québec doivent être parmi les trois premières athlètes du classement SPEQ.

Si l'athlète ne respecte pas ce dernier critère, il sera convoqué en entrevue/camp et sa situation sera automatiquement étudiée par le comité de sélection.

Le comité de sélection basera sa décision sur les critères suivants :

- Résultats antérieurs
- Engagement dans le programme (absences/présences, implication, sérieux...)

- Résultats 2025-2026
- Niveau d'identification de l'athlète (statut)

Une révision par le comité de sélection ne veut pas dire une relégation automatique, chaque cas sera traité individuellement.

Place additionnelle pour cas d'exception

Deux places additionnelles seront disponibles pour le camp de détection d'habiletés, seulement pour les cas d'exception (voir point 2.4).

Composition du groupe, en termes de nombre d'athlètes et du genre

La composition finale de l'équipe du Québec en termes de nombre d'athlète et du genre de l'athlète, sera à la discréction du comité de sélection, qui tenteront le plus possible de maintenir l'équité des sexes.

L'homogénéité du groupe sera également considérée au niveau des habiletés et des aptitudes des athlètes sélectionnés.

2.2.4. Critères pour l'équipe du Québec

1. Sélection Performance Équipe du Québec (SPEQ) – 40 %
2. Évaluation technique – 30 %
3. Entrevue – 30 %

Évaluation technique

Les athlètes sélectionnés pour le camp de détection d'habiletés feront une évaluation technique au niveau de la :

- Qualité et diversité des sauts;
- Qualité et diversité manœuvres sur rails;
- Difficulté des sauts;
- Difficulté des manœuvres sur rails.

Les entraîneurs de l'équipe du Québec évalueront les athlètes sur chaque exercice réalisé. Un pointage final sera accordé à chaque athlète pour la portion de l'évaluation technique (sur 30 points).

En raison de la qualité de la neige au printemps, nous demandons à tous les athlètes invités d'envoyer leur meilleure descente ainsi que leurs deux meilleurs sauts avant le camp de détection pour compléter l'évaluation à l'adresse suivante : jdgaudreault@fqlsa.com

Entrevue

En fonction du nombre de places disponibles sur l'équipe du Québec, les athlètes qui se sont démarqués lors du camp de détection de talent seront convoqués à une entrevue avec le comité de sélection.

L'entrevue a pour but d'évaluer l'athlète sur :

- **Sa motivation** : ses objectifs personnels, raisons pour lesquelles il veut faire partie de l'équipe du Québec, engagement dans son sport et ses intentions à long terme;
- **Son aptitude/engagement à suivre un programme d'entraînement annuel plus soutenu** : ses priorités, son implication dans toutes les facettes de son entraînement, sa capacité à suivre un plan d'entraînement;

- **Sa réceptivité aux commentaires d'un entraîneur** : sa capacité à recevoir des commentaires et à les appliquer, sa réaction à la réception de commentaire de l'entraîneur;
- **Sa maturité** : sa compréhension face à son engagement, la responsabilité avec laquelle il approche son entraînement, sa compréhension face aux choix que comprend une place sur l'équipe du Québec.

L'entrevue a également pour but de vérifier :

- Le type et le volume d'entraînement actuel de l'athlète (ski, trampoline, rampe d'eau, physique);
- Le répertoire de sauts de l'athlète.

Un pointage sur cinq sera accordé à chacun de ces éléments au terme de l'entrevue.

2.2.5. Retour sur le camp de détection

Dans la mesure où le camp de détection a pour but de recruter, mais également de développer le talent des athlètes de club, l'entraîneur de l'athlète de même que l'athlète lui-même recevront une rétroaction individuelle faisant un bref retour sur les observations du comité de sélection.

Suite au camp de détection, les entraîneurs de l'équipe du Québec de slopestyle fourniront un rapport écrit de l'évaluation. Ce rapport comportera les forces, les faiblesses et les habiletés à travailler des athlètes présents lors du camp de détection de talent. Les entraîneurs des athlètes invités seront convoqués pour une entrevue afin de recevoir les rétroactions émises par les entraîneurs de l'équipe du Québec. Si les athlètes désirent avoir davantage de rétroactions, ils seront invités à prendre rendez-vous avec les entraîneurs de l'équipe du Québec.

2.3 Cas d'exception

2.3.1. Clause blessure

Les conditions d'admissibilité et d'application de la clause blessure sont détaillées dans le présent document.

2.3.2. Athlètes rétrogradés de l'équipe nationale de développement

Une décision sera prise par le comité de cas d'exception (voir 2.4.3) de Ski acro Québec pour la sélection d'un athlète rétrogradé de l'équipe nationale de développement qui pose sa demande de réintégration à l'équipe du Québec avant le 31 mai 2025.

2.3.3. Cas spécial et comité de cas d'exception

Pour toute autre situation où les critères de sélection indiqués dans ce document ne s'appliqueraient pas, cette situation pourra être évaluée. Un comité de cas d'exception nommé par Ski acro Québec (minimum de trois personnes) statuera sur le cas, s'il y a lieu.

ANNEXE A – Méthode de calcul pour le SPEQ - Slopestyle

Degré de difficulté des circuits

- Stepup – 80 % + 0,5 points/athlètes EQC présent
- Championnat québécois – 85 %
- Championnat canadien junior – 85 %
- Coupe canada développement – 80 % + 0,5 points/athlètes EQC présent
- Coupe Canada FIS – 100 %
- Championnat Canadienne senior FIS – 105 %
- Nor-Am – 110 %

Calcul de la valeur d'une compétition

Le résultat d'une compétition est transposé en une valeur entre 0 et 110. Pour calculer cette valeur, une formule est appliquée qui tient compte du rang obtenu par un athlète. Par la suite, la valeur obtenue est ajustée selon le degré de difficulté du circuit où le résultat a été obtenu (voir ci-haut). Seule la position finale sera utilisée dans le calcul.

Valeur d'une compétition = Valeur du rang dans la grille 100 points x degré de difficulté du circuit

Grille 100 points

La formule utilisée pour déterminer le pointage associé au rang d'un athlète est un logarithme suivant :

Formule de calcul pour les hommes, pointage associé au rang :

Pour les hommes = $-0.0019 \times (\text{rang}-1)^3 + 0.1052 \times (\text{rang}-1)^2 - 2.2932 \times (\text{rang}-1) + 100$

Conséquemment, la grille 100 points des hommes est la suivante.

Grille de 100 points chez les hommes					
Rangs	Points	Rangs	Points	Rangs	Points
1	100,00	19	81,73	37	65,14
2	97,81	20	81,37	38	62,93
3	95,82	21	81,02	39	60,51
4	94,02	22	80,64	40	57,87
5	92,39	23	80,24	41	54,99
6	90,93	24	79,79	42	51,87
7	89,62	25	79,29	43	48,49
8	88,45	26	78,73	44	44,84
9	87,41	27	78,10	45	40,92
10	86,50	28	77,38	46	36,70
11	85,69	29	76,56	47	32,18
12	84,98	30	75,63	48	27,34
13	84,35	31	74,58	49	22,18
14	83,79	32	73,41	50	16,69
15	83,30	33	72,08	51	10,84
16	82,86	34	70,61	52	4,64
17	82,46	35	68,96	53	1,00
18	82,08	36	67,15	54	1,00

Les rangs 53 et plus obtiendront tous 1 point. Les athlètes ayant un Did Not Finish (DNF), Did Not Start (DNS) ou Disqualified (DSQ) n'obtiendront toutefois aucun point.

Formule de calcul pour les femmes, pointage associé au rang :

$$\text{Pour les femmes} = -0.0094 (\text{rang}-1)^3 + 0.2763 (\text{rang}-1)^2 - 3.636 (\text{rang}-1) + 100$$

Conséquemment, la grille 100 points des femmes est la suivante.

Grille de 100 points chez les femmes			
Rangs	Points	Rangs	Points
1	100,00	16	75,90
2	96,63	17	74,05
3	93,76	18	71,86
4	91,32	19	69,25
5	89,28	20	66,19
6	87,55	21	62,60
7	86,10	22	58,44
8	84,86	23	53,65
9	83,78	24	48,16
10	82,80	25	41,91
11	81,87	26	34,91
12	80,92	27	27,03
13	79,91	28	18,23
14	78,77	29	8,46
15	77,46	30	1,00
		31	1,00

Les rangs 30 et plus obtiendront tous 1 point. Les athlètes ayant un Did Not Finish (DNF), Did Not Start (DNS) ou Disqualified (DSQ) n'obtiendront toutefois aucun point.